Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Cabinet
Pôle communication interminsitérielle

Tarbes, le 22 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suivi des étiages : objectif bien gérer les réserves d'eau pour éviter les restrictions

L'absence de précipitation alliée à une forte chaleur depuis mi-juin, cumulés à une irrigation soutenue, ont conduit à une forte baisse des débits des principaux cours d'eau du département.

Pour stabiliser les niveaux de débits, ils sont renforcés par des lâchers d'eau à partir des retenues : pour l'Adour depuis le barrage de Gréziolles ou le lac Bleu, pour le système Neste mais aussi l'Arros et le Louet, les retenues sont celles de hautes montagnes et des côteaux tels que l'Arrêt-Darré, le Bouès, Puydarrieux et le barrage du Louet.

Les averses orageuses des jours derniers permettent de limiter les lâchers depuis les réserves, mais ne suffisent pas à faire remonter systématiquement le niveau des débits car les précipitations ne sont pas homogènes sur l'ensemble du département.

Il faut donc être vigilant car les retenues d'eau ont déjà été très sollicitées.

De manière générale, les déstockages sont particulièrement importants cette année et nécessitent une attention importante afin d'éviter de mettre en œuvre d'éventuelles restrictions sur les prélèvements.

C'est dans ce cadre qu'une permanence est assurée à la direction départementale des territoires avec une veille particulière concernant le débit de l'Adour et de la Neste, de fin juin à mi-octobre.

Passé certains seuil minimaux de débit, des arrêtés de vigilance puis de restrictions sur l'usage de l'eau pour l'irrigation peuvent être pris par Mme la préfète.

Un bulletin de suivi est publié chaque semaine et les arrêtés sont portés à la connaissance du public www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Consultation des arrêtés de restriction d'eau sur « propluvia » : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp